



Résumé de l'entrevue : Bill Matthews et Stephanie Beck, ministère de la Défense nationale

Contexte

Le ministère de la Défense nationale (**MDN**) soutient les Forces armées canadiennes (**FAC**). Le MDN et les FAC jouent des rôles complémentaires en fournissant des conseils et du soutien au ministre de la Défense nationale et en mettant en œuvre les décisions gouvernementales concernant la défense des intérêts canadiens au pays et à l'étranger. La ministre Anita Anand est la ministre de la Défense nationale. Une équipe de fonctionnaires dirigée par le sous-ministre fournit des conseils stratégiques à la ministre; le chef d'état-major de la Défense (**CEMD**) fournit des conseils militaires à la ministre et au premier ministre.

Deux hauts fonctionnaires, M. Bill Matthews et M^{me} Stefanie Beck, ont participé à la présente entrevue. La ministre Anand a été interviewée dans une entrevue distincte de celle de M. Matthews et de M^{me} Beck. Le présent résumé de l'entrevue devrait être lu en parallèle avec le résumé de l'entrevue de la ministre Anand et du rapport institutionnel du MDN.

M. Matthews est le sous-ministre du MDN (**SM Matthews**). Ses principales responsabilités consistent à diriger le Ministère, à fournir des conseils de politique générale à la ministre Anand et à mettre en œuvre les décisions prises par la ministre. Un exemple de conseil de politique générale consisterait à indiquer à la ministre si elle a le pouvoir de prendre une mesure donnée et de proposer des options sur la manière dont une décision peut être mise en œuvre. Comme il a été mentionné précédemment, le SM Matthews ne donne pas de conseils militaires à la ministre – c'est le rôle du chef d'état-major de la Défense, le général Wayne Eyre. Les équipes du SM Matthews et du général Eyre sont néanmoins très intégrées.

M^{me} Beck est la sous-ministre déléguée du Ministère (**SMD Beck**). Elle a exercé les fonctions de sous-ministre à Ottawa entre le 31 janvier et le 4 février 2022, alors que le SM Matthews était en Ukraine avec la ministre Anand.

Les témoins ont été interviewés sous forme de groupe de discussion par Shantona Chaudhury, Yves Côté et Sajeda Hedaraly le 25 août 2022. Les questions concernant le résumé doivent être adressées à Sajeda Hedaraly.

Les textes entre [crochets] sont des notes explicatives fournies par les avocats et avocates de la Commission pour aider le lecteur.

Échange d'informations entre le Ministère et la ministre

Le sous-ministre a des communications verbales fréquentes avec la ministre afin de lui



fournir des mises à jour ou des conseils. Les décisions importantes se prennent toujours par écrit, soit à l'aide de notes formelles ou de courriels. Lorsque les témoins ont été interrogés sur l'utilisation de messages textes, ils ont confirmé que les messages textes étaient utilisés uniquement pour des mises à jour rapides ou pour la logistique, et non pour la prise de décisions.

La ministre Anand a participé à un certain nombre de réunions du Groupe d'intervention en cas d'incident (**GII**). [Le GII agit comme tribune pour les ministres fédéraux, y compris le premier ministre, qui permet de fournir et de recevoir des mises à jour opérationnelles, de délibérer et de prendre des décisions concernant les manifestations par l'entremise d'un processus accéléré du Cabinet.] Afin de préparer la ministre pour ces réunions, le MDN préparait des notes d'allocutions si la ministre Anand devait discuter d'un point à l'ordre du jour de la réunion. Si elle participait à la réunion, elle était informée de vive voix; une ébauche de notes d'allocution était préparée uniquement si l'on prévoyait qu'elle participerait aux discussions.

Renseignements concernant les manifestations

La fonction du renseignement du MDN est axée sur les menaces externes et non sur les affaires nationales. Au moment des événements, le MDN se concentrait sur l'évolution de la situation en Ukraine.

Les informations du MDN concernant les manifestations provenaient de sources ouvertes d'information et d'autres ministères fédéraux. Le convoi a d'abord attiré l'attention de la SMD Beck et du SM Matthews par l'entremise des médias à la fin de janvier 2022. Le SM Matthews et la SMD Beck ont assisté aux réunions du Comité des opérations des sous-ministres (**COSM**), lequel était présidé par le conseiller à la sécurité nationale et au renseignement. Ils y ont alors reçu des informations provenant d'autres ministères fédéraux, y compris le ministère de la Sécurité publique (**SP**), le Service canadien du renseignement de sécurité (**SCRS**) et le Centre intégré d'évaluation du terrorisme (**CIET**).

Le MDN n'était pas au courant de menace possible envers les établissements de défense au pays. Le SM Matthews a toutefois mentionné que le personnel portant les uniformes militaires ou les masques était la cible de harcèlement. On a alors demandé aux employés du MDN et aux membres des FAC de travailler à partir d'autres emplacements pendant l'occupation. Aucun dommage n'a été causé aux établissements militaires et aucune tentative d'infiltration n'a eu lieu, même si l'accès à certains de ces établissements, y compris le quartier général du MDN à Ottawa, a été entravé, et le Monument commémoratif de guerre du Canada a été profané. Certains employés du MDN ont été harcelés par les manifestants. Au plus fort des manifestations, le MDN a demandé à son personnel de ne pas travailler au centre-ville d'Ottawa afin d'éviter les difficultés éventuelles.

Relations avec les autres acteurs

En plus des réunions du COSM mentionnées précédemment, le MDN a eu des



communications formelles avec SP concernant les demandes d'assistance (**DAs**). [Les DAs sont le mécanisme par lequel les provinces peuvent demander du soutien au gouvernement fédéral pour leurs efforts en matière d'intervention d'urgence. Ces DAs sont coordonnées par SP.] Le MDN est généralement informé d'une DA avant qu'une demande officielle ne soit présentée, puisque SP l'informe de manière informelle des DAs potentielles.

Pendant les manifestations, un officier supérieur des Forces armées canadiennes (**FAC**) a été affecté au contrôle et au commandement de la région de la capitale nationale (**CCRCN**), une cellule de planification qui comprend des représentants de tous les paliers pertinents du gouvernement et des forces de l'ordre. Cet officier supérieur n'a pas joué de rôle actif dans le CCRCN. Son rôle consistait principalement à recueillir de l'information. Outre sa participation au CCRCN, le MDN n'a pas eu d'échanges formels avec les provinces, les villes ou les services de police locaux. Des échanges informels ont peut-être eu lieu dans les régions où sont situées des Bases des Forces armées canadiennes (**BFCs**), découlant de relations préexistantes entre les autorités locales et le personnel des BFCs.

Participation du MDN pendant les manifestations

Comme il a été indiqué précédemment, au moment des manifestations, le MDN se concentrait sur l'évolution rapide de la situation en Ukraine.

Demandes d'assistance

Avant les manifestations du convoi, le MDN a toujours eu au moins une DA en cours pour diverses raisons (par exemple, la pandémie de COVID-19, des inondations, ou des incendies de forêt). Selon le SM Matthews, depuis mars 2020, le gouvernement fédéral a reçu plus de 200 demandes d'assistance. La majorité de l'aide apportée s'est faite par l'entremise des militaires.

Le processus pour une DA est bien connu. Tel qu'expliqué ci-dessus, la communication formelle arrive au MDN par l'entremise de SP.

Le MDN a reçu deux DAs pendant les manifestations, lesquelles ont toutes deux été approuvées par le ministre et se sont très bien déroulées. Afin de répondre à une DA, le MDN confirme que la demande d'aide est dans l'intérêt public, que la situation ne peut être réglée efficacement sans l'aide des FAC et que le Ministère dispose des ressources requises pour répondre efficacement à la DA. Si ces conditions sont remplies, le MDN était disposé à fournir de l'aide pour des tâches indirectes, comme offrir un accès aux infrastructures militaires à d'autres organismes. Toutes les DAs ne se sont pas concrétisées.

Le 28 janvier 2022, le MDN a reçu une DA du Solliciteur général de l'Ontario en vue d'utiliser le stationnement du manège militaire de la place Cartier à Ottawa. La demande a été envoyée au ministre Bill Blair (Protection civile) et au ministre Marco Mendicino (SP)



au nom du Service de police d'Ottawa (**SPO**). La demande a été faite expressément pour l'utilisation du manège militaire de la Place Cartier par le SPO pour mettre en place ses unités d'ordre public, mais elle a été élargie afin d'inclure l'accès à l'infrastructure pour une utilisation possible par les forces de l'ordre en général. Cet élargissement aurait facilité les demandes subséquentes, le cas échéant, d'accès à l'infrastructure militaire. La SMD Beck a mentionné que le stationnement du manège militaire de la place Cartier a ultimement été peu utilisé par le SPO puisque des manifestations se déroulaient à proximité.

Le 16 février 2022, le Service de protection parlementaire (**SPP**) a demandé du soutien afin d'acquérir des rations alimentaires pour soutenir son personnel. [Le SPP assure la sécurité matérielle au sein de la Cité parlementaire à Ottawa.] Cette DA du SPP a été approuvée. Mille deux cents rations alimentaires ont été fournies par les FAC au SPP le 19 février 2022.

D'autres DAs ont été envisagées mais n'ont jamais fait l'objet de demande au MDN. Le MDN a notamment considéré une demande possible liée à l'utilisation d'avions militaires pour amener des agents de forces de l'ordre à divers endroits au pays. Ce ne fut finalement pas nécessaire puisque les vols domestiques étaient un moyen adéquat de transporter ces agents.

[Veuillez consulter le résumé de l'entrevue de la ministre Anand pour une description de la DA anticipée de l'Alberta.] Les témoins n'avaient pas connaissance de communication directe entre le premier ministre de l'Alberta, Jason Kenney, et le MDN. Selon eux, le point de contact du premier ministre Kenney avec le gouvernement fédéral aurait vraisemblablement été SP ou le Bureau du Conseil privé.

Participation possible de la force militaire

Le rôle du MDN consiste à être prêt à toutes éventualités, et un sous-ministre responsable ne laisserait pas son ministère être pris au dépourvu. Par conséquent, le SM Matthews a demandé au MDN de prévoir la possibilité que les FAC soient appelées à intervenir au cours des manifestations. Les représentants ministériels ont envisagé quelques scénarios et ont élaboré des plans possibles à l'interne. Ces plans considéraient l'utilisation d'équipement militaire et d'infrastructures et le déploiement des membres des FAC.

Les témoins ont fortement insisté sur le fait que les membres des FAC ne sont pas des agents de police. Ils sont formés pour utiliser la force létale, et non pour le contrôle des foules. De fait, l'utilisation de la force militaire doit, et selon eux devrait toujours, être utilisée en dernier recours. Les témoins ont souligné que l'ombre de la crise d'Oka plane toujours. Il était clair au cours de la planification du MDN que le gouvernement et la ministre ne voulaient pas déployer les forces militaires pendant les manifestations. Tout le monde était préoccupé par le fait que le déploiement des forces militaires de quelque manière que ce soit attiserait les tensions avec les manifestants. Le SM Matthews et la SMD Beck ont transmis ces considérations et ces préoccupations aux autres ministères



et organismes dans le cadre de réunions du COSM. Ainsi, la planification du MDN n'a jamais atteint l'étape d'être communiquée à la ministre ou aux organisations externes. C'était un exercice de planification nécessaire, mais l'option relative au déploiement des FAC n'a jamais été sérieusement envisagée.

Les témoins ont également confirmé qu'aucune demande n'avait été faite pendant les manifestations concernant la participation des FAC dans l'« aide au pouvoir civil ». [La partie VI de la *Loi sur la Défense nationale* (**LDN**) prévoit la participation des FAC, à la demande d'une province, pour aider les autorités civiles à prévenir ou réprimer les émeutes ou troubles de l'ordre public.]

Utilisation des remorques militaires

En préparation des demandes possibles des autres ministères ou paliers du gouvernement, le MDN s'est demandé si des remorques militaires pourraient être utilisées pendant les manifestations. Il y avait plusieurs enjeux liés à l'utilisation de ces remorques.

Premièrement, ces remorques ne sont pas conçues pour être utilisées sur les types de véhicules que l'on retrouvait dans les manifestations. Ce sont des dépanneuses lourdes qui sont conçues pour tirer des véhicules militaires lourds et hors d'état du champ de bataille, tels que des chars tombés dans un fossé. Leur utilisation aurait vraisemblablement endommagé les routes sur lesquelles on les aurait utilisées, ainsi que les véhicules remorqués.

Deuxièmement, les remorques des FAC sont des véhicules très larges, et leur déplacement aux endroits requis aurait nécessité un effort logistique important. Beaucoup d'attention aurait été accordée à ces véhicules et aux membres des FAC qui les utilisent.

Troisièmement, les remorques sont assez vieilles et nécessitent un entretien fréquent. Le MDN prévoit remplacer ces remorques.

Les membres des FAC et le convoi

Pendant les manifestations, on a appris par les médias sociaux que certains membres des FAC avaient exprimé publiquement leur soutien au convoi. Des processus disciplinaires sont en place au sein des FAC pour traiter les infractions aux règles militaires. Les témoins n'étaient pas en mesure de fournir de renseignements sur le déroulement de ces dossiers.

Les membres des forces militaires ayant refusé d'être vaccinés ont également été libérés de leurs fonctions, puisqu'il n'y avait pas d'option de congé sans solde pour eux. Cela n'a pas été bien accueilli par certains membres ou anciens membres des FAC.



Conclusions

Le SM Matthews a fait valoir que l'interaction entre le processus de DA contenu dans la LDN et la *Loi sur les mesures d'urgence* pourrait être clarifiée.

Les témoins ont également noté qu'il semble y avoir un écart entre la perception du public et la réalité en ce qui concerne le rôle des FAC. Le public, les médias et même certaines autorités ont demandé à plusieurs reprises d'utiliser les FAC pour mettre fin aux manifestations, ce qui, selon les témoins, indique que le rôle et les capacités des forces militaires ne sont pas bien compris. Les témoins soulignent que le recours à la force militaire à l'intérieur du pays devrait toujours se faire en tout dernier recours.